

Didier de Montmollin

**Associé de DGE Avocats,
Genève**

Expert reconnu du droit bancaire, Didier de Montmollin (55 ans) a cofondé il y a bientôt deux ans l'étude DGE Avocats avec d'anciens associés. Régulièrement consulté par Berne, il défend le point de vue de l'économie privée et explicite les conséquences, sur la place financière, d'évolutions telles que la criminalisation de la soustraction fiscale. Alors qu'il représentait des cadres d'une grande banque, il a négocié avec l'IRS au siège même du fisc américain.